



MAIRIE de PUISEUX-EN-BRAY

60850

Courriel : [mairie\\_de\\_puisseux\\_en\\_bray@yahoo.fr](mailto:mairie_de_puisseux_en_bray@yahoo.fr)

Téléphone : 03 44 82 64 97

Fax : 03 44 82 53 76

Département de l'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de GRANDVILLIERS

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/10/2020**

Le seize octobre deux-mille-vingt, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-François MOISAN, Maire.

Présents : Mrs. MOISAN, MARTINEZ, DEGRAVE, LECLERCQ, LAMY  
Mmes WIESNER, ALLART, DE ANGELIS

Absents excusés : Mr BEAUCOUSIN qui donne pouvoir à Mr LAMY.  
Mr LIVET qui donne pouvoir à Mr DEGRAVE.

Absent : Mr TACK.

Secrétaire de séance : ALLART Monique.

En présence de Madame GUEULLE, secrétaire de mairie, chargée d'assister le secrétaire de séance pour la prise de notes.

### **Centre social :**

Madame DOLIGE, animatrice du centre social rural du Coudray Saint Germer, est venue présenter les ateliers SENIORS.

Le centre social propose des ateliers pour améliorer la motricité (bougeons ensemble, équilibre...) pour se familiariser avec le numérique (fonctionnement de tablette, etc...).

Dans le cadre du programme MONA LISA, des visites de convivialité à domicile sont possibles. Il s'agit de visites d'échanges pour discuter avec les Seniors et rompre leur isolement.

Le centre social organise des ateliers et des sorties avec un ramassage des participants par une navette.

Madame DOLIGE insiste sur le fait qu'il y a un manque de bénévoles pour effectuer les visites de convivialité.

Un nouvel animateur jeunesse est arrivé au centre social, Monsieur LIVET va rentrer en contact avec lui pour discuter de ce qu'il est possible de mettre en place pour la jeunesse.

Monsieur le Maire commence comme d'habitude par faire un tour d'horizon de l'actualité municipale avant d'aborder l'ordre du jour.

### **Jugement :**

Le Tribunal Administratif d'Amiens a adressé à la commune une copie du jugement rendu le 2 septembre suite au recours déposé par la liste « Plus proches de vous » contre la liste « Puisseux d'abord », liste élue dans son intégralité.

Le Tribunal Administratif d'Amiens a rejeté tous les points soulevés par la liste requérante.

Les résultats de l'élection du 15 mars 2020 sont donc confirmés par le tribunal administratif d'Amiens.

Aucune somme d'argent n'a été allouée à l'une ou l'autre partie.

### **Opération masques :**

L'opération mise en place par la commune a rencontré un écho très favorable .  
Plusieurs administrés ont remercié le conseil municipal et Monsieur le Maire de cette initiative.  
40 collégiens, lycéens, étudiants et 60 séniors ont été ont à ce jour bénéficié de cette opération.

### **Local technique :**

Le local technique a de nouveau été « visité ». Monsieur DELILLE, agent technique, a constaté le lundi 12 octobre, que la porte du local avait de nouveau été forcée.

Des devis pour réparer la porte ont été demandés et l'expert de l'assurance va passer le mardi 20 octobre.

### **Personnel :**

Monsieur le Maire informe le conseil que plusieurs administrés ont complimenté le travail de Monsieur DELILLE.

### **Animaux :**

Deux habitantes de l'impasse des coteaux se sont plaintes d'un problème de chats errants. Nous nous sommes renseignées auprès du service juridique de l'UMO et de la fondation Clara, qui est associée à la SACPA notre gestionnaire de fourrière communale.

Le processus est long car les conditions à remplir pour qu'un chat soit considéré comme « errant » au sens juridique sont nombreuses.

Les textes juridiques définissent précisément les obligations de la commune (consultable en mairie).

### **Ruissellement eau pluviale :**

Monsieur le Maire fait passer aux conseillers un document réalisé par Monsieur LECLERCQ.

Le département est venu nettoyer et curer les fossés à la sortie du village coté Sérifontaine le mercredi 14 octobre afin que l'écoulement des eaux pluviales soit facilité.

La commune est toujours en attente du résultat de l'étude sur le ruissellement pluvial effectuée par la CCPB.

### **Visite du village :**

Monsieur le Maire signale aux conseillers qu'un compte rendu de la visite du village leur a été distribué dans leur dossier.

Monsieur DEGRAVE signale qu'il manque la mention d'un panneau « 50 » tordu situé entre chez lui et Monsieur BAILLY.

Monsieur le Maire en prend note et le signalera à Monsieur DELILLE dès lundi.

### **Organisation du 11 novembre 2020 :**

La cérémonie commencera à 10h45 devant la mairie.

La cérémonie qui devrait être validée par la préfecture, se tiendra uniquement à l'extérieur dans le respect des gestes barrières.

### **Covid :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il est personnellement régulièrement informé par la préfecture de la situation du département de l'Oise et plus particulièrement de la Communauté de Communes du Pays de Bray. La situation s'aggrave de jours en jours.

## **Réponse questions diverses du 18 septembre 2020 :**

Concernant la question de Monsieur LAMY sur l'obligation d'avoir une délibération du conseil municipal pour les achats de petits équipements, Madame LEDRU a confirmé qu'il fallait une délibération pour ces achats dans un souci de transparence budgétaire.

Concernant le projet d'agrandissement de l'abribus rue principale, ENEDIS n'est pas opposé au projet dès lors que la structure même de l'abribus n'est pas modifiée. Il faudra, cependant, soumettre les plans du projet au délégué départemental pour validation.

Monsieur MORCHOISNE des Charpentes du Pays de Bray a été contacté afin de nous conseiller dans le projet et d'établir un devis.

Afin de mieux répondre aux questions diverses, Monsieur le Maire demande aux conseillers de les envoyer à la mairie minimum 48 heures avant la réunion du conseil municipal.

## **Bâtiment « local ancien pompier » :**

Monsieur BOURNIZIEN a été contacté pour avoir un délai de réalisation des travaux de réfection de la toiture du bâtiment.

## **SE60 :**

Avant la délibération, qui figure ci-dessous, Monsieur LAMY explique aux conseillers le rôle et les actions menées par le SE 60 (évaluation énergétique de bâtiments communaux, regroupement de compteurs, subvention éclairage public...).

## **41-2020 – Délibération : adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la communauté de Communes de la Picardie Verte au Syndicat d'Energie de l'Oise.**

Monsieur le Maire expose que les Communautés de Communes des Lisières de l'Oise, du Pays de Bray et de la Picardie Verte, par délibération respective en date du 12 décembre 2019, du 21 janvier 2020 et du 13 février 2020, ont sollicité leur adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance)

Lors de son assemblée du 17 février 2020, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ces adhésions.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte au SE60.

## **42-2020 – Délibération SE60 - Rapport d'Activités 2019.**

Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2019.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

**Le Conseil Municipal**, où l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,  
- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2019 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

#### **43-2020 – Délibération indemnité du percepteur**

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de délibérer sur le versement de l'indemnité de budget au comptable.

Madame LEDRU nous a informé qu'elle s'élève pour notre collectivité à la somme brute de 30.49 €.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le versement de l'indemnité de budget au comptable par 7 POUR et 3 abstentions.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférant.

Délivré conforme aux registres des délibérations.

#### **44-2020 – Délibération adhésion à l'association pour la connaissance et la conservation des calvaires et des croix du Beauvaisis.**

Monsieur le Maire propose au conseil d'adhérer à l'association pour la connaissance et la conservation des calvaires et des croix du Beauvaisis.

Cette association a pour but de réaliser l'inventaire des calvaires et des croix de l'Oise ainsi que d'en faire un état des lieux pour leur sauvegarde.

La cotisation est de minimum 17€.

Monsieur le Maire propose si le conseil est d'accord de verser une cotisation de 25€.

Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité d'adhérer à l'association et de verser une cotisation de 25€.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

Délivré conforme aux registres des délibérations.

Monsieur LAMY signale qu'il faut vérifier le calvaire de la place des Mangards car certains joints sont à refaire. L'entreprise ayant fait la restauration va être contactée.

Monsieur DEGRAVE demande si la commune pourra adhérer à l'association des « maisons paysannes de l'Oise en 2021.

La décision sera prise lors d'un prochain conseil.

#### **45-2020 – Délibération cadeaux Noël aînés, enfants et personnel.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'octroyer un carte cadeau de 30 Euros pour les Aînés âgés de plus de 65 ans. ( 83 chèques cadeaux)
- D'offrir comme chaque année un colis aux aînés âgés de plus de 65 ans. (61 colis pour les aînés seront distribués : 22 couples – 39 personnes seules)
- D'offrir un jouet aux enfants de la commune âgés de 0 à 10 ans. (38 enfants)
- D'offrir une carte cadeau de 50 euros au personnel communal afin de les remercier pour le travail de l'année écoulée (Mmes GUEULLE, OSSENT, et Mr DELILLE).

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférant.  
Délivré conforme aux registres des délibérations.

### **Questions diverses :**

Le prochain conseil est fixé au vendredi 20 novembre 2020. Monsieur le Maire informe les conseillers que Madame BORGEO et Monsieur DECORDE, conseillers départementaux, désirent venir rencontrer le conseil municipal. Il va leur proposer de venir ce vendredi 20 novembre 2020.

Monsieur DEGRAVE demande si la plantation de vivaces est toujours envisagée. Il souhaiterait planter des framboisiers, cassissiers, groseillers... il réfléchit encore aux endroits d'implantations. Le conseil n'y voit pas d'opposition. Les lieux de l'ancienne mare et de l'église sont évoqués. Monsieur DEGRAVE est chargé de s'en occuper et a un budget maximum de 350€ pour l'achat des plantations.

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur DUQUESNOY maire de Lalande en Son va nous donner le nom de son fournisseur en papèterie ce qui nous permettra de faire des économies. Un changement de fournisseur de carburants a été aussi évoqué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Le Maire,  
JF. MOISAN



